



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026 à 20 heures

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt six, le jeudi 23 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Mammès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, mairie bâtiment B, sous la présidence de Madame Leslie HALLEUR ECHAROUX, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 avril 2026

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIE-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

Secrétaire de séance : Françoise CRESPIE-GEHANT

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 27 mars 2026

Le conseil municipal du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Examen des délibérations :

Point n° 1 : Adoption du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

VU les articles L.1612-12 et L.2121- Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025

VU le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Saint Mammès ;

VU l'avis favorable de la commission des finances

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés ;

Monsieur DEPRESLES, adjoint au Maire en charge des finances demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte Financier unique 2025 et présente le document par chapitre.

Ce CFU vient clore le budget 2025.

Résultat 2025

2025			
Section	fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	3 015 742,86	1 851 878,92	4 867 621,78
Dépenses	2 839 905,06	2 185 043,99	5 024 949,05
Total	175 837,80	-333 165,07	-157 327,27
Report N-1	1 199 781,24	-608 655,68	591 125,56

Résultat de clôture investissement	- 941 820,75 €
Reste à réaliser dépenses	- 522 557,53
Reste à réaliser recettes	+ 705 836,29 €
Total RAR	183 278,76 €
Besoin de financement	- 758 541,99 €

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le conseil municipal désigne un président de séance pour porter aux voix le Compte financier unique

Madame le Maire quitte la salle avant le vote.

Monsieur Guillaume DEPRESLES est désigné président de séance et met aux votes le compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le compte financier Unique (CFU) 2025.

ANNEXE NOTE EXPLICATIVE

Compte Financier Unique 2025

Ce budget est marqué dans sa réalisation, par deux caractéristiques : environ 396 000 € de dépenses en moins et 131 150 € de recettes en moins

Cela nous permet de faire un résultat en fonctionnement de plus de 175 000 €

FONCTIONNEMENT : Des recettes égales aux prévisions :

		Budget 2025	Réalisé 2025
chpt	Recettes de fonctionnement	2 988 098,50	3 015 742,86
	Excédent reporté		
013	Atténuation de charge	35 000,00	42 190,83
70	Produit des services et ventes	172 348,00	186 604,96
73	Impôts et Taxes	181 065,50	163 877,07
731	Fiscalité locale	1 879 381,00	1 880 068,20
74	Dotations, subventions et participations	657 181,00	612 206,44
75	Autres recettes	30 393,00	76 077,77
77	Produits exceptionnels (spécifique)	700,00	1 500,00
78	Reprise amortissement	32 030,00	32 030,00
042	operation orde entre sections		21 187,59

013 : Atténuation de charge : 42 190 €

Les atténuations de charges sont plus importantes que prévu 7 100 € de plus que les prévisions.

Ce sont les remboursements de l'assurance du personnel qui par nature sont difficiles à prévoir

70 : Les produits des services 172 348 € réalisé : 186 604 €

Sont supérieurs plus de 14 300 € dus pour l'essentiel aux recettes de la cantine

73 - : Les impôts et taxes conformes aux prévisions : 2060 446 € réalisé : 2043 945 -16 500

DMTO : la recette qui vient du département appelée droit de mutation est de seulement 80 000 € au lieu des 95 000 € Attendus.

74 – Les dotations très nettement inférieures aux prévisions : 657 000 € . Réalisés 612 206 € soit - 45 000 €

Ce résultat est lié à la politique de l'état décidé en 2025. (Baisse des dotations, baisse des subventions)

- Solidarité rurale 65 000 au lieu des 120 000 attendus compensés en partie pour des subventions de la CAF 66 000 au lieu des 40 000 attendus
- Dot péréquation nationale : 60 500 au lieu de 67 000 (- 6500)
- DGF 374 000 € au lieu des 380 000 € attendus (-6000)
- Fctva et fond départemental péréquation – 4000 €

75 - : Autres recettes très supérieures aux prévisions 30 300 € réalisés 76 000 € soit + 45 700 €

Remboursement EDF et assurances essentiellement

78 la reprise d'amortissement c'est la somme que nous avons mise de coté pour payer la mise en non-valeur du titre de recettes de la région pour la cantine

042 c'est l'amortissement obligatoire pour les dépenses

FONCTIONNEMENT : Des dépenses très maitrisées : - 396 756 € liées essentiellemnt aux baisses de dépense du chapitre 11

chpt	Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	Réalisé 2025
		3 236 662,01	2 839 905,06
11	Charges générales de gestion	1 193 767,02	848 113,50
12	Dépenses de personnel	1 669 272,91	1 628 962,33
	Autres charges de gestion		
65	courante	275 014,08	259 196,83
66	Intérêts de la dette	26 100,00	26 075,31
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00
68	dotation aux provisions	10 000,00	0,00
014	Atténuation de produit	36 508,00	35 262,00
042	opération d'ordre entre sections	25 000,00	42 295,09
	Virement investissement	951 217,73	

011 Charges à caractères général : Budget : 1 193 767 € réalisé : 848 113 € soit – 345 650 €

Dans ce chapitre on constate qu'il y a 345 650 € de moins réalisé que le budget initial ce qui est dû pour une grande partie à des dépenses non réalisées :

- Edf et gaz liés à des dysfonctionnements de compteur près de 110 000 €
- Autre frais Divers : 117 000
- Entretien des bâtiments 25 000
- Entretien voirie 20 500
- Contentieux : 10 500 passés en 2026
- Annonces et insertions 5 700 Biens Vacants Sans Maître
- Nettoyage des locaux 4000 (cabinet médical qui a cessé)
- Repas cantine : 3 800
- Carburants : 1600
- Petit équipement : 6 800
- Vêtements de travail : 2500 (facturés en 2026)
- Fournitures admin 1100 (facturé en 2026)
- Divers : 35 000 €

012 Personnel : budget : 1 669 270 € réalisé : 1 628 962 € soit - 40 308 €

Les dépenses de personnels ont été contenues. Il est à noter qu'il y a toujours une marge prévue au budget primitif.

65 Gestion courante : 275 014 € réalisé 259 196 € soit -15 800 €

Les dépenses en moins sont liées au chauffage de l'école, qui ne nous a pas été facturé

042 Opération d'ordre entre section 25 000 €, réalisé 42 300 € soit + 17 300 €

Lies à la vente des véhicules municipaux (tracteur, épaveuse) qui apparaisse en moins-value et plus-value Tout cela s'équilibre entre dépense de fonctionnement et recettes d'investissement

INVESTISSEMENT :

		Budget 2025	réalisé 2025	RAR
chpt	Recettes d'investissement	2 516 099,09	1 851 878,92	705 836,29
13	subventions d'équipement	1 243 889,84	530 363,95	705 836,29
21	Immobilisation corporelles		0,00	
10	Dotations	799 752,25	831 779,88	
16	Emprunt	447 457,00	447 440,00	
040	opérations d'ordre entre sections	25 000,00	42 295,09	
23	immobilisation en cours			

Chapitre 13 : subvention pour la cantine - et DETR 7 332 €

Le chapitre 10 : +32 000 € la différence s'explique par des recettes supérieures en fctva (34 500

Et moins de taxe aménagement – 2500

Le chapitre 042 : +17 300 € Lies à la vente des véhicules municipaux (tracteur, épaveuse) qui apparaisse en moins-value et plus-value Tout cela s'équilibre entre dépense de fonctionnement et recettes d'investissement

Virement du fonctionnement	0,00
----------------------------	------

		Budget 2025	réalisé 2025	RAR
chpt	Dépenses d'investissement	3 467 316,82	2 185 043,99	522 557,53
20	Immobilisations incorporelles	9 880,00	3 388,80	
21	Immobilisation corporelles	282 667,06	61 572,78	152 024,63
23	Immobilisation en cours	2 356 114,08	1 889 674,28	370 532,90
16	Capital de la dette	210 000,00	209 220,54	
40			21 187,59	

L'essentiel des dépenses est lié au quotidien et à la construction du restaurant scolaire

Chapitre 20 : 6500 € de dépenses en moins lié au portail famille reporté en 2026

Le Chapitre 21 immobilisations corporelles : 61 572 € au lieu de 282 667 € (152 000 de RAR)

-Ce sont les dépenses d'investissement dit « du quotidien :

- le véhicule - 12 000 €

Matériel informatique - 5 400 €

Electrification HG : - 15 000 €

Divers -30 000 € : flash habitants – économies d'énergie –

Le Chapitre 23 immobilisations en cours 1 889 000 au lieu de 2 356 000 soit -- 467 000 €

	Budget 2025	réalisé 2025
Cantine (dont aléas et M oeuvre)	1 931 930 €	1 696 272,90 €
Abords cantine dont maîtrise d'œuvre	184 434 €	192 477,35 €
Alimentation en fluides dont Maîtrise d'œuvre	194 745 €	924,00 €
Divers travaux	15 000 €	- €
Création perisco HG / ERPD	30 000 €	- €

Point n° 2 : Report et affectation des résultats 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIE-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

Secrétaire de séance : Françoise CRESPIE-GEHANT

VU l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le compte de gestion du percepteur pour l'année 2025,
VU le compte administratif 2025,
VU l'avis favorable de la commission des finances,

les résultats suivants :

2025			
Section	fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	3 015 742,86	1 851 878,92	4 867 621,78
Dépenses	2 839 905,06	2 185 043,99	5 024 949,05
Total	175 837,80	-333 165,07	-157 327,27
Report N-1	1 199 781,24	-608 655,68	591 125,56

Section	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	1 375 619,04 €	- 941 820,75 €
Reste à réaliser (RAR)		- 522 557,53€
Dépenses		
Reste à réaliser Recettes		705 836,29 €
Besoin de financement investissement		758 541,99 €

Report (002)	617 077,05 €
Affectation (1068)	758 541,99 €

La comptabilité M57 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement et consiste à affecter tout ou partie de ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement comprend la couverture du déficit de l'exercice précédent et le montant net des restes à réaliser.

Le résultat d'investissement étant de -758 541,99 €.

Le résultat de clôture en fonctionnement étant de 1 375 619,04 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de clôture 2025 : 1 375 619,04 au BP 2026 comme suit :

- Section de fonctionnement, recettes :
 - compte 002 : excédent antérieur reporté de fonctionnement : 617 077,05 €
- Section d'investissement, recettes :
 - compte 1068 : affectation du résultat de fonctionnement : 758 541,99 €

Point n° 3 : Taux d'imposition 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIEN-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

VU l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la commission finances,

CONSIDÉRANT les besoins à couvrir et les recettes envisagées,

Madame la Maire propose, pour l'année 2026, de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

Madame la Maire informe que l'état 1259 (en annexe) de notification des bases d'imposition pour 2026 a été transmis par les services de l'Etat et propose au conseil municipal de se prononcer sur la fixation des taux pour l'année 2026.

Malgré le besoin de couvrir les dépenses nécessaires au fonctionnement de notre village Madame la Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux.

Le produit attendu s'élève à 1 833 766 €. Ce produit comprend l'imposition aux taxes foncières bâties et non bâties et la TH sur les résidences secondaires, ainsi que le montant du coefficient correcteur de la taxe d'habitation de 194 848 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti :	48.54 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti :	60.58 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :	16.50 %

Point n° 4 : Participation aux organismes de regroupement

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIE-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

Secrétaire de séance : Françoise CRESPIE-GEHANT

VU l'article L 2313-1 du CGCT,

VU l'avis de la commission finances

Guillaume DEPRESLES, adjoint au Maire en charge des finances, propose au conseil municipal de se prononcer sur la contribution prévue aux organismes de regroupement suivants :

Organisme	Montant proposé Année 2026
Syndicat Intercommunal des Maisons du Bornage	26 000 €
TOTAL	26 000 €

Entendu l'exposé de Monsieur Guillaume DEPRESLES, adjoint en charge des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE d'inscrire au budget primitif 2026 les montants des participations aux organismes de regroupement tels que proposés ci-dessus.

Point n° 5 : Subventions aux associations 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIN-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

VU l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les demandes présentées par les associations,

VU l'avis favorable de la commission Associations / Culture / Patrimoine / Batellerie

Le budget destiné aux subventions pour 2026 est de 22 555 €.

Les subventions aux associations culturelles et sportives restent stables. La quasi-totalité des demandes a reçu une réponse positive. Le budget total est de 15 755 €.

Le budget destiné aux coopératives des écoles, d'un montant de 6 800 € permettra à nos enfants, de partir en sorties ou en classes découvertes.

Leslie HALLEUR ECHAROUX ne prend pas part au vote pour la subvention de l'association La Maison de l'Entraide France

Franck OSLÉ et Arnaud AUGIER DE MOUSSAC ne prennent pas part au vote pour la subvention du Collectif 1000 Sabords

Franck OSLÉ ne prend pas part au vote pour la subvention de l'association FLUVIALE ENTRE SEINE ET LOING

Hélène BOURDON ne prend part au vote pour la subvention de l'association Elena Flore Créations

Françoise CRESPIN-GEHANT ne prend pas part au vote pour la subvention du Comité des Fêtes du Village de St Mammès

Cindy LECOUSTRE ne prend pas part au vote pour la subvention de l'association Parents d'élèves

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les propositions de subventions aux associations et AUTORISE l'inscription de ces montants au budget primitif 2026

ASSOCIATIONS	2025 Pour Mémoire	2026	VOTE
SAINT MAMMES SPORT SECTION JOUTES	2 000 €	2 000 €	23
SUBV EXCEPTIONNELLE JOUTES	1 500 €	-	23
JUDO CLUB	2 000 €	2 000 €	23
SECTION CADETS SAPEURS POMPIERS	400 €	400 €	23
CLUB DE FOOTBALL	- €	1 500 €	23
COLLECTIF 1000 SABORDS	300 €	350 €	21
FESTI'VAL EN SEINE	- €	- €	23

COMITE DES FETES DU VILLAGE DE ST MAMMES	1 000 €	1 300 €	22
LA MAISON DE L'ENTRAIDE FRANCE	600 €	600 €	22
PARENTS D'ELEVES	800 €	810 €	22
VELO CLUB	1 000 €	1 250 €	23
ASSOCIATION FLUVIALE ENTRE SEINE ET LOING	360 €	360 €	22
ASSOC MEMOIRE RESISTANCE	180 €	180 €	23
AMICALE DES ANCIENS D'ALGERIE	180 €	180 €	23
KARATE CLUB	1 800 €	2 000 €	23
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	300 €	23
CRDMA	380 €	400 €	23
LES MAJORETTES SEINE & LOING	200 €	200 €	23
CLUB AGE D'OR	800 €	800 €	23
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	125 €	125 €	23
SAINT-MAMMES C'EST VOUS	250 €	500 €	23
ELENA FLORE CRÉATIONS	-	500 €	22
OCCE COOP SCOLAIRE B. PLASSARD	2 000 €	2 125 €	23
ASSOCIATION CULTUREL SPORT ECOLE MATERNELLE	2 500 €	2 125 €	23
ASSOCIATION SCOLAIRE H. GEOFFROY	3 000 €	2 550 €	23
	21 675 €	22 555 €	

Point n° 6 : Budget Primitif 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIEN-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

VU le CGCT,
VU le compte financier unique 2025,
VU les reports et affectation des résultats pour 2026,
VU les subventions aux associations pour 2026,
VU les participations versées aux organismes de regroupement,
VU les taux d'imposition et le produit fiscal attendu pour 2026
VU l'avis favorable de la commission des Finances,

Débat sur le budget municipal

Mr Guillaume Depresle, premier adjoint en charge des finances, présente le budget 2026, en précisant qu'il a été préparé et orienté par la majorité sortante. La nouvelle équipe, en poste depuis deux semaines et demie, le présente sous contrainte de temps. Les orientations politiques de la nouvelle majorité seront visibles dans un futur budget modificatif.

Les représentants de l'opposition notent plusieurs baisses de crédits par rapport au budget précédent : * Absence de renouvellement pour les emplois jeunes. * Diminution du budget pour le goûter des aînés et les colis des anciens. * Réduction des subventions aux écoles.

M Depresle confirment que ces arbitrages ne sont pas les leurs et qu'un budget modificatif sera éventuellement proposé en septembre pour refléter leurs priorités. Des rencontres avec les écoles sont prévues pour évaluer leurs besoins.

Sur la question de l'acquisition de la bourse la majorité sortante avait engagé des discussions pour acquérir ce bâtiment emblématique à un tarif préférentiel. La date limite pour donner une réponse était fixée au 30 avril 2026.

Mr Depresle explique que La nouvelle équipe, fraîchement élue, n'a pas eu le temps d'étudier le dossier (coûts d'achat, de travaux, de fonctionnement) et de consulter la population.

Il informe qu'une rencontre a eu lieu avec le sous-préfet pour demander un délai supplémentaire, et que la Mairie est en attente de la réponse du sous préfet

Il explique que le projet n'était pas dans leur programme électoral, qui portait sur une "maison des habitants", que la décision finale sera prise **en consultation avec les citoyens**

Que L'acquisition est **conditionnée par la situation financière** de la commune, qui est actuellement contrainte (endettement passé de 4 à 8 ans entre 2020 et aujourd'hui).

Enfin la municipalité s'engage à ce que le bâtiment ne soit pas vendu à un opérateur privé.

Madame la Maire propose le vote du budget primitif présenté en annexe

Votes du Conseil Municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, précise, que les votes exprimés par section vaudront pour l'ensemble des chapitres de chaque section.)

FONCTIONNEMENT RECETTES		Propositions 2026	Pour	Contre	Abst
13	ATTENUATION DE CHARGES		23		
70	PRODUIT DES SERVICES		23		
73	IMPOTS ET TAXES		23		
731	FISCALITE LOCALE		23		
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		23		
75	AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE		23		
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL		23		
R 001	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENT REPORTE				

	Total	23	0	0
--	--------------	-----------	----------	----------

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Propositions 2026	Pour	Contre	Abst
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL		23		
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		23		
14	ATTENUATION DE PRODUITS		23		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		23		
66	CHARGES FINANCIERES		23		
67	CHARGES EXEPTIONNELLES		23		
68	DOTATION PROVISION		23		
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS		23		
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		23		
TOTAL			23	0	0

INVESTISSEMENT RECETTES		Propositions 2026 (plus RAR)	+ RAR	Pour	Contre	Abst
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (FCTVA)			23		
13	SUBVENTIONS			23		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			23		
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS			23		
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT			23		
R 001	SOLDE EXECUTION REPORTE					
TOTAL				23	0	0

INVESTISSEMENTS DEPENSES		Propositions 2026 (plus RAR)	+ RAR	Pour	Contre	Abst
10	DOTATIONS			23		
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES			23		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			23		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			23		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			23		
TOTAL				23	0	0

Le conseil municipal, après avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget primitif 2025 présenté.

- Adopte le budget primitif 2026
- Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section (sauf 012 personnel) dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de la section.

ANNEXE NOTE EXPLICATIVE

Budget 2026

Situé dans une année électorale, ce budget prévisionnel 2026 est un budget de transition.

Il a été élaboré par les services en fonction des besoins connus au moment de son élaboration

Il sera vraisemblablement complété par une décision modificative en septembre qui sera plus le reflet de la volonté politique de la nouvelle équipe municipale

L'équilibre de ce budget est permis par un résultat net de plus de 600 000 euros, répartis en virement à l'investissement de 350 000 euros et en répartition de 250 000 euros sur le fonctionnement notamment au chapitre 11 et 12

Section de fonctionnement :

Recettes

		Budget 2025	Réalisé 2025	budget 2026
chpt	Recettes de fonctionnement	2 988 098,50	3 015 742,86	3 585 306,05
	Excédent reporté			617 077,05
013	Atténuation de charge	35 000,00	42 190,83	43 000,00
70	Produit des services et ventes	172 348,00	186 604,96	207 497,00
73	Impôts et Taxes	181 065,50	163 877,07	177 622,00
731	Fiscalité locale	1 879 381,00	1 880 068,20	1 898 366,00
74	Dotations, subventions et participations	657 181,00	612 206,44	601 523,00
75	Autres recettes	30 393,00	76 077,77	38 221,00
77	Produits exceptionnels (spécifique)	700,00	1 500,00	2 000,00
78	Reprise amortissement	32 030,00	32 030,00	0,00
042	opération ordre entre sections		21 187,59	

Le chapitre 013 lié aux remboursements des arrêts maladies du personnel est prévu stable

Le Chapitre 70 : tient compte de l'augmentation du nombre d'enfants et de la mise en place des mercredis pour une année

Les chapitre 73 et 74 Les recettes liées aux impôts est prévu en stagnation ce qui équivaut à une baisse de recettes au vu de l'inflation courante et une baisse qui continue des dotations de l'état (- 50 000 par rapport au budget 2025)

Le chapitre 75 : la forte augmentation du réalisé 2025 était due à des remboursements d'assurance

Dépenses

		Budget 2025	Réalisé 2025	budget 2026
chpt	Dépenses de fonctionnement	3 236 662,01	2 839 905,06	3 585 306,05
11	Charges générales de gestion	1 193 767,02	848 113,50	1 123 499,00
12	Dépenses de personnel	1 669 272,91	1 628 962,33	1 752 077,05
65	Autres charges de gestion courante	275 014,08	259 196,83	252 922,00
66	Intérêts de la dette	26 100,00	26 075,31	34 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotation aux provisions	10 000,00	0,00	5 600,00
014	Atténuation de produit	36 508,00	35 262,00	38 208,00
042	Opération d'ordre entre sections	25 000,00	42 295,09	28 000,00
	Virement investissement	951 217,73		350 000,00

Chapitre 11 marqué notamment par :

Des baisses du gouter des aînés du colis des anciens et des subventions aux écoles

Des arbitrages très importants réalisés par rapport aux besoins et demande des services (nettoyage des vitres, produits d'entretien, fournitures diverses, petit équipement fourniture des ST, fêtes et cérémonies etc...)

A noter une augmentation importante au 60 611 (eau et assainissement) de 26 000 € à 33 000 dû essentiellement à une grosse, fuite d'eau sous le parvis de la Mairie

Chapitre 12 :

Chapitre augmenté de 7 % lié aux effets mécaniques des changements statutaire, au renforcement des équipes périscolaires et à la baisse des équipes des ST et nettoyage mis dans le chapitre 11 en prestation extérieures)

Chapitre 65 en baisse grâce à une baisse notable de la participation à la maison du bornage -25 000 et à la provision du chauffage des écoles.

Le 68 sont des provisions quasi obligatoires demandées par la trésorerie

Le 042 Ce sont nos amortissements

Le 014 résulte de ce que nous payer à divers organismes (CCMSL par ex)

Section d'investissement :

La section investissement est beaucoup impacté par les RAR.

Recettes dues essentiellement au RAR au virement du fonctionnement et aux amortissements

		Budget 2025	réalisé 2025	RAR	Budget 2026	Budget 2026+rar
chpt	Recettes d'investissement	2 516 099,09	1 851 878,92	705 836,29	1 517 342,99	2 223 179,28
13	subventions d'équipement	1 243 889,84	530 363,95	705 836,29	6 000,00	711 836,29
21	Immobilisation corporelles		0,00		23 171,00	23 171,00
10	Dotations	799 752,25	831 779,88		1 083 541,99	1 083 541,99
16	Emprunt	447 457,00	447 440,00		0,00	0,00
	opérations d'ordre entre					
040	sections	25 000,00	42 295,09		28 000,00	28 000,00
23	immobilisation en cours				26 630,00	26 630,00
	Virement du fonctionnement	0,00			350 000,00	350 000,00

Dépenses :

		Budget 2025	réalisé 2025	RAR	Budget 2026	Budget 2026 +RAR
chpt	Dépenses d'investissement	3 467 316,82	2 185 043,99	522 557,53	1 700 621,75	2 223 179,28
	Immobilisations					
20	incorporelles	9 880,00	3 388,80		7 830,00	7 830,00
	Immobilisations					
21	corporelles	282 667,06	61 572,78	152 024,63	454 341,00	606 365,63
23	Immobilisations en cours	2 356 114,08	1 889 674,28	370 532,90	86 630,00	457 162,90
16	Capital de la dette	210 000,00	209 220,54		210 000,00	210 000,00
40			21 187,59			
002	Déficit investissement	608 655,68			941 820,75	941 820,75

Le chapitre 20 est consacré au portail famille : 7830 €

Les Chapitres 21 et 23 sont répartis comme suit :

Chapitre 21 : 454 341 €

Provision Achat de la bourse	340 000,00 €
Investissements « du quotidien » :	
SVS réparation chauffage	40 000,00 €
Bornes incendies	13 743,00 €
Espace devant Mairie	12 210,00 €
Relevage tombes	7 000,00 €
Matériel informatique	6 000,00 €
Sol souple de l'école maternelle	5 800,00 €
2 Buts de foot et filets x 5 paires (sécurité)	4 500,00 €
Clefs électronique mairie	4 100,00 €
WC école HG	2 500,00 €
Outillage ST	2 200,00 €
Matériel économie d'énergie / environnement	2 088,00 €
Barre tatami judo	2 000,00 €
Raccordement électrique HG	1 700,00 €
Mobilier periscolaire/ cantine	1 500,00 €

Alarme silencieuse bibli	1 200,00 €
Plan d'évacuation écoles	1 000,00 €
Extincteurs	1 000,00 €
Bancs tables	1 000,00 €
Panneaux tourisme (Sisley, écluse, bourse...)	1 000,00 €
Mobilier ECOLE B. Plassard	1 000,00 €
Mobilier ECOLE H.G.	1 000,00 €
Mobilier ECOLE MATERNELLE	1 000,00 €
Chariots entretien	500,00 €
Système alarme incendie ST	300,00 €

Chapitre 23 : Dépenses travaux (suite des bornes VNF notamment) : 86 630 €

VOIRIE	Bornes VNF	60 000,00 €
Régularisation marché cantine		26 630,00 €

Point n° 7 : Modification du tableau des effectifs : création et suppression de poste**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIEN-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

Madame La Maire, Leslie HALLEUR ECHAROUX rappelle à l'assemblée :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation,

VU le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques,

VU le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

VU la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2007 fixant le taux d'avancement de grade à 100%,

VU le tableau des effectifs de la Commune,

VU les lignes directrices de gestion en ressources humaines adoptées par la commune,

VU les arrêtés fixant les tableaux annuels d'avancement de grade de la collectivité,

CONSIDÉRANT que certains agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de créer un poste en prévision de la promotion interne demandée par Madame la Maire ;

Madame La Maire, Leslie HALLEUR ECHAROUX propose au conseil municipal de supprimer et de créer l'ensemble des postes nécessaires :

Filière animation

Poste à supprimer	Temps de travail hebdomadaire	Poste à créer	Temps de travail hebdomadaire
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	18 heures	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ème} classe	18 heures

Filière technique

Poste à supprimer	Temps de travail hebdomadaire	Poste à créer	Temps de travail hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14.11 heures	Adjoint technique principal de 1 ^{ème} classe	14.11 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6 heures	Adjoint technique principal de 1 ^{ème} classe	6 heures

Filière administrative

Poste à créer	Temps de travail hebdomadaire
Attaché territorial	35 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE, et ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2026 pour les postes des filières animation et technique, au 1^{er} mai pour la création du poste d'attaché territorial,

DIT que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Point n° 8 : Election des délégués aux comité du bassin de l'EPAGE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

PRESENTS : Leslie HALLEUR ECHAROUX, Guillaume DEPRESLES, Françoise CRESPIEN-GEHANT, Franck OSLÉ, Arnaud AUGIER DE MOUSSAC, Emmanuelle CESSOU, Jean-Benoît MARTIN, Damien D'AGOSTINO, Cindy LECOUSTRE, Caroline DECROIX, David REVERCHON, Mélanie REVAULT, Benjamin SERRE, Pierre PFISTER, Joël SURIER, Hélène BOURDON, Roger LE BLOAS, Céline CHARPENTIER.

PROCURATIONS : Jessica DAGBOVIE (pouvoir à Mélanie REVAULT), Elisabeth JOUANNE (pouvoir à Leslie HALLEUR ECHAROUX), Anne JANNIC (pouvoir à Franck OSLÉ), Julien MARTIN (pouvoir à Pierre PFISTER), Pierre-Alexis VANDENBOOMGAËRDE (pouvoir à Roger LE BLOAS)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 20 décembre 2018 portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Loing à compter du 1^{er} janvier 2019,

VU les statuts de l'EPAGE du Bassin du Loing adoptés le 15 février 2019 par délibération n°2019-16 du comité syndical de l'EPAGE,

VU le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne le renouvellement des délégués au sein des Comités de Bassin de l'EPAGE du Bassin du Loing,

CONSIDÉRANT que la commune est concernée par le Comité de Bassin suivant : LOING AVAL

Madame la Maire propose pour le Comité de Bassin LOING AVAL :

→ M. Guillaume DEPRESLES, en qualité de titulaire

→ Mme Caroline DECROIX, en qualité de suppléant

Il est proposé au Conseil Municipal,

DE PROCEDER à l'élection de deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant) par Comité de Bassin,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE les délégués ci-après :

Comité de Bassin	Titulaire	Suppléant
LOING AVAL	Guillaume DEPRESLES	Caroline DECROIX

Fin de séance à 21 heures 30

La Secrétaire de séance,

Françoise CRESPIE-GEHANT.



La Maire de la commune,

Leslie HALLEUR ECHAROUX.

